

*Une sénatrice
avec vous et à votre écoute !*



Le bilan de mandat de Claire-Lise Champion

Sénatrice de l'Essonne (2004-2011)



Une sénatrice avec vous et à votre écoute

Mon action depuis 2004

- **105** questions posées au gouvernement
- **232** interventions en séances
- **137** propositions de lois ou résolutions déposées ou cosignées
- **2** rapports publiés



En 2004, vous m'avez investie au Sénat afin de défendre l'intérêt de nos collectivités essonniennes.

Consciente de l'honneur qui m'a été fait, j'ai assumé cette responsabilité avec le sérieux, la détermination et le respect qu'impose ce mandat parlementaire.

Nos rencontres et nos échanges, m'ont permis de demeurer au contact permanent des réalités du terrain dans la gestion de nos territoires. J'ai aussi pu apprécier la compétence et le dévouement des élus - et ce bien au-delà de toute considération partisane.

Dans un souci de sauvegarde et de développement de la richesse et des atouts de notre tissu local, départemental et régional, j'ai eu à cœur de jouer auprès de vous un rôle d'information, d'alerte et de défense.

En effet, la mandature a été riche en combats dans lesquels l'opposition parlementaire dont je suis, a su s'impliquer fortement. Ces réformes - je pense par exemple à la taxe d'habitation, à la carte judiciaire, ou bien encore au financement des établissements scolaires privés - ont été l'occasion pour moi de défendre une conception de la décentralisation citoyenne et solidaire.

J'ai également continué à oeuvrer auprès des élus locaux, pour la défense de nos concitoyens, à travers notre opposition au bouclier fiscal, au travail dominical, à la loi sur la réforme des retraites et tout récemment à la loi sur les hydrocarbures de schiste.

Ce combat je l'ai mené dans l'hémicycle mais aussi au sein de la commission des affaires sociales dont je suis membre, et enfin à travers notre département. Soucieuse du maintien d'un service public de qualité et de proximité, nécessaire à la vie quotidienne de chacun, vous connaissez mon investissement, ma mobilisation et mon engagement à lutter contre le démantèlement des services publics essentiels, que sont notamment l'éducation nationale et l'hôpital dont notre département est hélas, déjà victime.

Durant 7 années, j'ai tenu à vous informer et vous rendre compte régulièrement de mes interventions, de mes propositions dans la chambre haute du parlement, et de mes actions pour l'Essonne.

C'est donc avec plaisir que je vous adresse aujourd'hui un bilan de mon mandat qui retrace de façon non-exhaustive ces années pendant lesquelles je vous ai représentés au Sénat.

En phase avec vos attentes, je suis déterminée à continuer dans cette voie, durant les six années à venir.

Je compte sur vous -

Claire-Lise Campion

Sommaire

- Collectivités territoriales **3**
- Grand Paris **4**
- Sécheresse **5**
- La défense des transports dans notre département **6**
- La défense des services publics **8**

Collectivités territoriales

Membre de la Mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, composée de 36 parlementaires représentant l'ensemble des groupes politiques au Sénat, j'ai proposé avec mes collègues socialistes, une réforme permettant à nos collectivités d'être plus efficaces et plus proches des citoyens. Il s'agissait par exemple, de créer un conseil régional des exécutifs permettant de mieux coordonner les politiques territoriales ou bien encore une réforme des finances locales passant par une remise à plat générale.

La loi portant sur les collectivités territoriales, promulguée le 19 décembre 2010, n'a fait l'objet d'aucune concertation et n'a pas retenu nos propositions alors qu'elle modifie en profondeur l'organisation administrative de notre pays. La réforme proposée par le gouvernement constitue une véritable régression à tout point de vue.



Rappel : la réforme en quatre points

Création des conseillers territoriaux

A partir de 2014 ils seront appelés à siéger à la fois au conseil général, et au conseil régional. Elus pour 6 ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, leur nombre est déterminé en fonction de critères démographiques (33 pour l'Essonne). L'élection de ce conseiller remet gravement en cause le principe de spécialisation des élus pourtant garant d'efficacité. Autre écueil : il devrait à lui seul faire chuter de 17 % la présence féminine dans les assemblées délibérantes.

Suppression de la clause de compétence générale pour les départements et régions et limitation du financement croisé.

Cette mesure empêchera sans nul doute la mise en œuvre de projets concertés. Elle ne permettra pas non plus le soutien financier aux programmes des petites et moyennes communes en matière d'assainissement, d'aménagement du territoire, de transport...

Création de nouvelles collectivités territoriales

La réforme prévoit la création de « communes nouvelles », de « métropoles » et de « pôles métropolitains » qui ne feront que complexifier l'organisation administrative de nos territoires. Leurs compétences sont mal définies et les petites communes verront leur rôle réduit.

Rationalisation et achèvement de la carte intercommunale au 1er juin 2013

Avant la fin de l'année 2011, le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) doit être adopté par le préfet, après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Cette dernière est composée d'élus et peut rejeter à la majorité des 2/3 le SDCI. En Essonne, le schéma a été présenté le 4 juillet. A compter de son adoption et au plus tard au 1er janvier 2012, le préfet met en œuvre les options retenues par celui-ci. De janvier à mai 2013, le préfet disposera de pouvoirs renforcés, lui permettant de créer ou de fusionner sans l'accord des intéressés, des EPCI à fiscalité propre, de modifier leur périmètre, de dissoudre des syndicats.

• Révision générale des politiques publiques

Deux ans après le vote de cette loi, les sénateurs

socialistes sont à l'initiative d'une mission d'information portant sur l'impact de cette réforme sur l'efficacité des services déconcentrés de l'État. Alors que prime le sentiment d'abandon des politiques de droit commun et l'augmentation des inégalités territoriales, j'ai proposé au président de la mission, de lui faire connaître l'avis des maires de l'Essonne en leur adressant un questionnaire.

Taxe professionnelle

Cette réforme des collectivités territoriales est à mettre en parallèle avec la suppression de la taxe professionnelle (- 40 % pour le département de l'Essonne) et le gel des dotations de l'Etat.

Grand Paris, une promesse de développement pour l'Essonne

Membre active de la Commission spéciale sur le Grand Paris, j'ai défendu un projet ambitieux et tourné vers l'avenir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai été signataire de la proposition de loi socialiste, visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France, adoptée définitivement à l'unanimité par le parlement le 31 mai 2011.

Proposition de loi visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France

Elle permet aux collectivités de mettre en œuvre de nombreux projets mis en attente suite à l'avis défavorable du Conseil d'Etat au SDRIF de 2008 : en autorisant les dérogations permettant aux élus locaux de modifier leurs documents d'urbanisme dès lors qu'ils respectent à la fois les prescriptions du schéma directeur adopté par la Région en 2008 et le cadre de la loi de 2010 relative au Grand Paris. Ainsi, les projets locaux qui concourent à la réalisation des objectifs de développement partagés pour l'Île-de-France ne sont-ils pas retardés par les conséquences de l'adoption d'un texte de loi sur la procédure d'adoption du Schéma directeur de la région d'Île-de-France.



Les débats relatifs à ce projet de Grand Paris, voulu par le Président de la République, n'ont pu se dérouler dans un climat serein, et ont été pollués par la vision autoritaire et technocratique du gouvernement. Les élus socialistes, dont je suis, ont heureusement réussi à obtenir au dernier moment un certain nombre d'avancées significatives au regard de l'attente des habitants.

En matière de **transport** par exemple, j'ai soutenu un projet permettant de répondre concrètement aux besoins des franciliens.

En effet, la vision du gouvernement était totalement déconnectée des nécessités quotidiennes des habitants. Avec mes collègues socialistes je me suis donc battue pour que notre territoire essonnien ne soit pas le laissé-pour-compte de ce Grand Paris. L'adoption définitive d'un projet de compromis réellement différent de celui présenté initialement par l'exécutif constitue sans aucun doute un succès. Le futur réseau de transport desservira finalement Massy (deux stations : Massy-Opéra et la gare RER de Massy-Palaiseau-Massy TGV) ainsi que le

plateau de Saclay (trois stations : Palaiseau-Polytechnique, Orsay-Gif côté plateau et le CEA de Saint-Aubin). Deux autres arrêts situés à Antony (92) et à l'aéroport d'Orly (avec une future connexion sur la ligne 14 du métro parisien), seront à proximité immédiate du département. Enfin, grâce à l'adoption d'un amendement dont j'ai été signataire, la préservation des 2300 ha de terres agricoles autour du plateau de **Saclay** permettra la sauvegarde de notre agriculture.

« Pour que les projets portés par les collectivités puissent voir le jour, j'ai été signataire de la proposition de loi socialiste visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France, adoptée à l'unanimité. »



Conférence-débat «l'Essonne au cœur du Grand Paris » le 4 juin 2009

Sécheresse, un drame toujours pas soldé



L'Essonne figure au rang des départements les plus touchés par la sécheresse exceptionnelle de 2003. Même si 46 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, 56 autres tout autant sinistrées n'ont pu bénéficier de cette reconnaissance. Par ailleurs, sur 575 dossiers déposés en Préfecture, seulement 246 propriétaires ont été déclarés éligibles.

Pourtant, **l'intensité de cette sécheresse fut sans précédent** : 138 000 sinistrés, des dégâts estimés à 1 108 millions d'euros par la Caisse centrale de réassurance. La réponse du gouvernement n'a malheureusement pas été à la hauteur de la situation.

Une enveloppe budgétaire d'un montant de 180 millions d'euros de procédure d'indemnisation exceptionnelle a été adoptée dans le cadre de la loi de finances 2006, et ensuite portée par le Parlement à 218,5 millions d'euros. Inexistante pour certains essonnien, elle s'est révélée bien insuffisante pour les autres. Le compte n'y était pas. Cette procédure ad hoc a vite trouvé ses limites.

Improvisation, arbitraire, incompréhension, sont les qualificatifs qui resteront pour décrire la gestion de cette catastrophe.

Je suis intervenue en tant que parlementaire auprès des ministres en charge de ce dossier à travers les questions orales, les questions écrites et ma participation à des réunions avec la préfecture, les Maires et les associations. J'ai soutenu de nombreux amendements en loi de finances.

Face au refus du gouvernement de lancer une indemnisation complémentaire, je demeure, depuis, vigilante à la répartition de la totalité du reliquat du fonds exceptionnel. Mais, malgré les engagements du Ministre, la situation évolue peu.

L'énorme travail des associations de sinistrés, soutenues par les élus, a mis en évidence les multiples dysfonctionnements, opacités et traitements discriminatoires d'une préfecture à une autre.

Il est regrettable que nos concitoyens n'aient pas été plus associés aux réformes en cours.

J'aimerais encore croire que ce travail n'a pas été vain. Mais les événements tendent à prouver que le gouvernement n'a pas su encore tirer les leçons de cette catastrophe.

J'en veux pour preuve, les difficultés rencontrées par les familles et les élus, victimes des sécheresses qui ont suivi en 2005 et en 2009.

Une fois encore l'Essonne a été touchée et les communes se battent aujourd'hui pour obtenir des réponses quant à leur classement en CAT-NAT. **Je les soutiens dans leur combat.**



Le 6 octobre 2010 : question orale sur l'état d'avancement des dossiers d'indemnisation

« Cela fait sept années que des familles ont tout perdu, qu'elles ont vécu des drames psychologiques et financiers, qu'elles se sont battues et se battent encore pour leur dignité et contre l'injustice. Ce sont sept années douloureuses que ces familles ont vécu dans l'attente ; sept années qu'elles espèrent, de loi de finances en loi de finances, de questions parlementaires en questions parlementaires, une évolution, une prise en compte de leur situation. Elles ne peuvent plus et ne doivent plus attendre. »

Question orale du 6 octobre 2010

Mon action en faveur des transports dans notre département



Manifestation au péage de Dourdan le 14 mai 2009

Circulation routière

Depuis octobre 2003, j'ai demandé aux ministres des transports successifs l'organisation d'une table ronde afin de débattre des conditions d'accès aux tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11. Consciente qu'un grand nombre des difficultés de circulation et de sécurité rencontrées sur les réseaux secondaires saturés ainsi que sur la N20, pourraient être résolues en modifiant les conditions d'accès à cette autoroute. Ainsi que je l'ai souligné « cette autoroute traverse le sud-ouest de l'Essonne et le sud-est des Yvelines, défavorisés en matière de transports collectifs et d'emplois. Même si des efforts ont été faits, des milliers de franciliens continuent à utiliser chaque jour leurs véhicules pour se rendre à leur travail, dans des bassins d'emplois situés plus au nord. S'ils veulent rejoindre rapidement leurs lieux de travail, ceux-ci se retrouvent souvent contraints de passer par le péage de Dourdan, qui, en moyenne, leur revient à 450 € par an. Ce qui s'avère particulièrement lourd pour les foyers. Ce tarif, beaucoup trop **dissuasif**, contribue à la saturation du réseau secondaire posant de nombreux problèmes de sécurité et d'environnement et oblige les Conseils généraux et les communes de l'Essonne et des Yvelines à des aménagements excessivement coûteux et vite inadaptés ». (Extrait de ma question écrite du 20 septembre 2007). En 2009, j'ai organisé des réunions publiques et j'ai sollicité les maires afin qu'ils mobilisent leurs concitoyens. Deux rencontres se sont tenues cette année au Ministère en présence du concessionnaire Cofiroute ; mais elles n'ont pour le moment apporté aucune réponse satisfaisante ni de la part de Cofiroute, ni de la part de l'Etat. Avec mes collègues, je continue à construire un argumentaire face au gouvernement et au concessionnaire.



Réunion à Etréchy le 5 juin 2009

Transports en commun

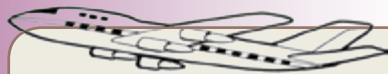
J'ai été sollicitée, dès le début de mon mandat, par les associations d'usagers exaspérés, à juste titre, par les irrégularités et l'allongement de leurs temps de transport sur les lignes de RER qui traversent notre département. Les causes de ces dégradations proviennent de difficultés structurelles liées à la surcharge de certains tronçons des réseaux et au vieillissement des infrastructures, **faute d'un investissement suffisant de la part de l'Etat**. L'organisation du service public des transports collectifs en Ile-de-France repose sur un nombre important d'acteurs : Etat, région, départements, STIF et gestionnaires des réseaux (SNCF, RATP, RFF). Au sein de l'association ALERTE dont je suis membre, nous sommes intervenus pour exiger la mobilisation des crédits de l'Etat destinés aux lignes C et D du RER. Grâce au travail constant du Conseil général de l'Essonne, des élus locaux, des associations, à travers de nombreuses motions, lettres ouvertes et réunions, nous voyons enfin des avancées significatives : des engagements viennent d'être pris sur les projets de développement et d'amélioration au travers d'un contrat spécifique transports Etat-Région. Néanmoins, je maintiens ma vigilance car les moyens nécessaires au plan d'urgence autour des RER restent encore insuffisants.

Mon action dans notre département

Protection de l'environnement : Décharge de Saint-Escobille

Depuis maintenant dix ans, je me bats avec les élus, les associations et les citoyens contre un projet privé de centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de Saint Escobille présentant un réel risque environnemental et économique. J'ai interpellé le préfet afin de mettre en avant la pertinence des arguments des opposants au projet. J'ai par ailleurs indiqué que la cohérence départementale de valorisation et de traitement des déchets indique de façon nette que le centre de stockage de Vert-le-Grand serait en capacité de couvrir la totalité des besoins de l'Essonne.

« Lors de l'assemblée générale de l'association de défense contre le projet de centre d'enfouissement sur le territoire de la commune de Saint Escobille (ADSE) le 5 mai 2011, les citoyens et les nombreux élus présents ont fait part, à l'unanimité, de leur stupéfaction devant la nouvelle procédure dénommée « déclaration de projet définie à l'article R. 123-23-3 du code de l'urbanisme » qui vient d'être initiée par les services de l'Etat en vue de permettre l'autorisation et l'implantation de ce CSDU. Or, cette nouvelle procédure est totalement en contradiction avec les propos de Mme la Ministre qui a réaffirmé, lors des élections régionales, son opposition au projet sur le site concerné et, très récemment encore, devant des élus du département. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir recevoir les membres de l'association ADSE pour leur confirmer son engagement en faveur du désistement de l'Etat sur ce projet ». (Extrait de ma question écrite du 19 mai 2011 à la Ministre de l'écologie)



Circulation aérienne

J'interviens régulièrement sur les problématiques et dossiers relatifs aux couloirs aériens dans l'Essonne. La DGAC a la volonté de relever l'altitude d'arrivée des avions en provenance du Sud-Est à destination de l'aéroport d'Orly et en configuration de vent d'est. Pourtant, cette modification du couloir aérien sous prétexte de réduire les nuisances sonores pour les populations survolées, **ne ferait que déplacer les nuisances vers d'autres populations**. En outre, les temps de vol étant allongés, il serait en **totale contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement**. Avec les Parcs Naturels du Gâtinais Français et de la Haute Vallée de Chevreuse, nous avons proposé des solutions permettant une réduction des nuisances et de l'émission de gaz à effet de serre. Ma mobilisation et celles d'autres élus et associations a (pour l'instant) permis de retarder le projet jusqu'à septembre 2011. Elle reste constante.



Manifestation contre le couloir aérien à Paris le 14 mai 2011

→ Chambre de Commerce et de l'Industrie

En 2009, un projet de loi gouvernemental prévoyait la création d'une Chambre de Commerce et d'Industrie régionale unique et la fin de l'indépendance des CCI, départementales. Signataire de l'amendement CCI je me suis battue contre cette réforme qui, comme je l'ai souligné dans ma question écrite le 15 avril 2010, portait « gravement atteinte à l'efficacité des actions engagées par les chambres consulaires départementales face aux mutations économiques et technologiques de nos départements. En effet, la chambre consulaire régionale, qui ne pourra pas prétendre à la même connaissance fine des spécificités de nos territoires, ne sera en mesure d'accompagner et de soutenir, avec l'écoute et la réactivité nécessaires, le développement des entreprises essonniennes. »

Grâce à la mobilisation des élus et de la CCI, nous avons pu obtenir le maintien du statut de notre CCI départementale.

Mon action pour la défense du service public

L'emploi

En janvier 2009, alertée sur le projet de fermeture du Point Relais de Pôle-emploi de La-Ferté-Alais, j'ai interpellé la Direction et le Ministre sur l'impact dramatique dans ce bassin de vie de 27 communes et de 1500 demandeurs d'emploi. Malgré les nombreuses interventions des élus et des habitants dans une région en pleine expansion, mais où les transports en commun sont insuffisants, il semble que la fermeture soit malheureusement confirmée pour juillet 2011.

La Poste

Je suis intervenue à de très nombreuses reprises, à travers des courriers ou des réunions avec la Direction départementale, lors de mouvements des agents de La Poste dans le cadre de réorganisations et de projets de fermeture de bureaux de poste. Les élus et les citoyens m'ont également sollicitée lors de dysfonctionnements dans la distribution du courrier, de l'organisation des bureaux de poste durant l'été, du désengagement de la Poste dans les zones rurales obligeant les communes à reprendre ce service ou à financer de nouveaux locaux. Lors des débats au Sénat sur le projet de loi relatif au statut de La Poste en 2009, j'ai été signataire d'un amendement adopté visant à prévoir la représentation des usagers au sein du futur Conseil d'administration.

L'éducation nationale

Au cours de ce mandat, j'ai dû, à maintes reprises, m'opposer au démantèlement cynique du service public de l'éducation engagé par le Gouvernement : avenir des BEP, redéploiement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED), remplacement des professeurs dans de nombreux collèges et lycées, rattrapage des heures d'enseignement, soutien aux stagiaires de l'Education nationale, fermeture de l'IUFM d'Etiolles, devenir des auxiliaires de vie scolaire et des emplois de vie scolaire, fermetures de classes et suppressions de postes, Dotations Horaires Globales (DHG) en baisse à chaque rentrée scolaire.

L'Hôpital

Les conséquences de la politique désastreuse du Gouvernement à l'égard du service public de la santé sont clairement visibles dans notre département :

Les fermetures de la maternité et de la chirurgie à Juvisy-sur-Orge, la fermeture du service de radiothérapie à Corbeil-Essonnes, le redécoupage des 37 hôpitaux de l'Assistance Publique en 12 groupes hospitaliers et la fusion des hôpitaux de Dourdan et d'Etampes ont un objectif : permettre de mutualiser moyens humains et matériels, c'est-à-dire faire des économies, diminuer l'offre de soins et donc l'égalité d'accès aux soins.

Les projets en cours sont tout aussi inquiétants : la fermeture des hôpitaux gériatriques de Draveil et Champcueil, la fusion des hôpitaux d'Orsay et de Longjumeau, et d'Arpajon avec le Centre hospitalier Sud Francilien.

« Le scénario que nous entrevoyons est prévisible : acte I, on organise les carences du service public ; acte II, on conclut à son absence de fiabilité ; acte III, on réoriente les décisions et les financements vers le privé. Le tour est joué ! Parmi d'autres exemples criants sur le territoire national, je retiendrai celui de l'hôpital de Juvisy-sur-Orge, où le conseil d'administration avait décidé de fermer les services de chirurgie et de maternité sans aucune justification – financière, sanitaire, sécuritaire ou démographique – valable. Cette décision met évidemment en difficulté le service des urgences, qui sert un bassin de plus de 200 000 habitants et qui est contraint de fonctionner en étant amputé de son plateau technique de chirurgie. » (Extrait de mon intervention le 13 mai 2009 lors des débats sur le projet de loi Hôpital, patients, santé et territoires)



Le 12 mai 2011 à l'hôpital de Champcueil suite aux menaces de fermeture de lits